

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1039-2011 du 19 octobre 2011, monsieur Denis Desbiens a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 221-2012 du 21 mars 2012, madame Marjolaine Castonguay a été nommée de nouveau membre du conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 221-2012 du 21 mars 2012, monsieur Jacques Gauthier a été nommé de nouveau membre et président du conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'un poste de membre est vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs :

QUE monsieur Denis Desbiens, président – Québec, IBM Canada limitée, soit nommé de nouveau membre et désigné président du conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Jacques Gauthier, à titre de président;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

—madame Marjolaine Castonguay, présidente et directrice générale, PESCA Conseillers en biologie inc.;

—monsieur Gilles Côté, artiste peintre professionnel;

—monsieur Pierre Laporte, président Québec et vice-président Canada, Deloitte;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— monsieur Christian Bélanger, directeur Environnement-Québec, WSP Canada inc., en remplacement de monsieur Jacques Gauthier, à titre de membre;

—madame Isabelle Boulianne, directrice générale, Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc.;

—madame Joanne Desjardins, associée et cofondatrice, Arsenal Conseils inc., en remplacement de monsieur Germain Carrière;

—madame Émilie Girard-Gros-Louis, agente en aménagement du territoire, Conseil de la Nation Huronne-Wendat, en remplacement de madame Manon Simard;

—madame Nadia Martel, vice-présidente, affaires corporatives et juridiques, Conceptromec inc., en remplacement de M<sup>e</sup> Kim Thomassin;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptés par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67567

Gouvernement du Québec

### **Décret 1133-2017, 22 novembre 2017**

CONCERNANT la nomination de monsieur Simon Ricard comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur Simon Ricard, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 23 novembre 2017;

QUE le lieu de résidence de monsieur Simon Ricard soit fixé dans la ville de Trois-Rivières ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67568